



ARTS V/SUELS VAUD

Procès-verbal de l'assemblée générale du mercredi 19 juin 2024 à 18h au Musée Alexis Forel à Morges

Présent·e·s: Paulette Baenziger, Anne Baudraz, Nicole Boschung, Anne-Marie Cambrosio, Edith Carey, Marie Claude Chapuis, Lorraine Clément, Alain Delay et Catherine Seylaz, Anne-Claire Dhaud Emery, Olivier Grandjean, Natacha Isoz, Françoise et Michel Jaunin, Vincent Kohler, Gérard et Catherine Streiff Michaud, Anne et Michael Murray-Robertson, Sandrine et Olivier Quillet-Fontaine, Manon Saudan, Yvan Schwab, Anne-Marie et Reinier van Ouwenaller

Excusé·e·s: Olivier Cruchet, Fabienne Freymond Cantone, Marion et Frédéric Jaunin, Colette et Janos Lindenberger, Fondation de la Maison d'Ailleurs, Arlette Mérine, Sabine Panchaud, Catherine Pécoud, Stéphane Pétermann, Margrit Ritter, Sabine Rouvé, Gisela et Michael Schekter, Françoise Schnorf, Brigitte et Pierre Taramarcas-Rochat

Accueil et bienvenue

Le président, M. Yvan Schwab, ouvre la séance à 18h10. Il souhaite la bienvenue au Musée Alexis Forel aux participant·e·s et lit la liste des excusé·e·s.

Il doit malheureusement annoncer les décès suivants, survenus dans le courant de l'année écoulée, parmi les membres de l'association : Mmes Françoise Berthoud, Marie Gabus et Elisabeth Vlahovic et M. Pierre De Grandi. Un instant de silence est observé en leur mémoire.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2023

Le procès-verbal, préalablement envoyé aux participant·e·s à l'assemblée par mail, est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son autrice.

2. Rapport du président

L'année 2023 a, à nouveau, été riche et variée tant sur le plan des activités proposées aux membres que sur celui des attributions des soutiens financiers.

a. Soutiens

De nombreuses demandes ont été reçues et un montant total de CHF 108'500.-- a été accordé à 33 projets, soit 5 projets de plus qu'en 2022 (20 expositions, 10 publications, 2 programmations annuelles d'institutions, 1 soutien à une acquisition). Le comité reste attentif à ce que tous les domaines d'expression en arts visuels soient soutenus.

À ces soutiens s'ajoute la remise du Prix AVV, attribué en 2023 à l'illustrateur Krum et à la photographe Virginie Otth.

Comme depuis quelques années, un accroissement du dépôt des demandes a été constaté, qui oblige le comité à faire des choix. Afin d'éviter un saupoudrage des subventions tout en donnant une possibilité d'examiner les projets qui le méritent, le principe de non-entrée en matière pour les bénéficiaires ayant déjà reçu un soutien l'année précédente a été renouvelé pour 2024.

b. Activités

Le président rappelle le rôle essentiel des membres du comité dans la mise sur pied des activités proposées aux membres et les remercie chaleureusement. En 2023, ce sont 14 activités et un voyage en Allemagne qui ont été organisés.

c. Baisse du nombre de membres

L'évolution négative du nombre de membres constitue toutefois une ombre au tableau. Le président rappelle quelques chiffres : en décembre 2012, l'association comptait 259 membres, en décembre 2019, 178 membres, et en mai 2024, 153 membres.

Le président regrette cette décrue, qui se poursuit malgré les efforts déployés pour recruter de nouveaux/elles membres. Ce phénomène n'est de loin pas observé uniquement dans le cadre d'Arts Visuels Vaud. On observe une généralisation du désintérêt pour l'engagement dans le monde associatif, ce qui ne signifie pas pour autant un désintérêt pour la culture.

Il faudra inventer de nouveaux modèles pour promouvoir les activités de l'association, dont l'un des points forts réside dans les visites d'ateliers d'artistes, activité que peu d'organisations proposent.

d. Bilan après quatre années de présidence

M. Yvan Schwab arrive aujourd'hui au terme de sa présidence, poste qui sera désormais repris par Sandrine Quillet-Fontaine. Il avait annoncé, en prenant la présidence en 2020, qu'il s'engageait dans cette fonction pour quatre années au maximum, afin de favoriser un tournus et d'alléger, dans la mesure du possible, la perception de la prise de responsabilité au sein d'une structure associative telle qu'Arts Visuels Vaud.

Cette période de présidence s'est ouverte avec deux années de pandémie qui ont forcément bouleversé l'association. Le président souhaite rappeler à quel point Arts Visuels Vaud a su se tenir aux côtés des artistes à cette occasion, en intensifiant ses divers soutiens directs et indirects. Cette crise a mis en évidence la précarité de certain·e·s artistes et le comité y a été d'autant plus attentif.

Bien qu'il l'ait déjà souligné dans son rapport en 2022, le président rappelle que les membres du comité se sont tenus prêts à relancer un programme de visites dès que cela a été possible et que, dans l'ensemble, aucun projet n'a été abandonné, hormis les visites des expositions qui ont dû être définitivement fermées sans possibilité de réouverture.

La création en 2022 d'un Prix Arts Visuels Vaud soulignant une trajectoire professionnelle a été aussi une nouveauté qui a permis de rendre l'association encore plus visible tout en apportant un soutien concret aux lauréat·e·s.

Enfin, le président souhaite remercier vivement les membres du comité pour leur engagement, les membres de l'association pour leur fidélité et la secrétaire pour son professionnalisme.

3. Comptes 2023 : rapport du trésorier

M. Olivier Grandjean, trésorier, commente les comptes 2023, tenus par Hervest Fiduciaire SA à Lausanne. Au 31.12.2023, ceux-ci présentent une somme au bilan de CHF 2'098'242.28 et un gain de l'exercice de CHF 19'250.43 (perte 2022 : CHF 371'806.79). Ce résultat s'explique, comme chaque année, par l'évolution des marchés financiers agités et par les soutiens accordés, en légère augmentation.

Les soutiens divers atteignent CHF 106'000.— (2022 : CHF 91'500.— ; ce montant comprend les soutiens versés en 2023 et diffère de ce fait légèrement du montant mentionné dans le rapport du président, qui totalise les soutiens octroyés en 2023), les produits financiers se montent à CHF 117'162.02 (pertes financières 2022 : CHF 243'798.19) pour les fluctuations de cours, de change, intérêts et frais bancaires y.c. mandat de gestion. La performance du Fonds Butticaz atteint 5,50% (perte 2022 : -13,38%).

Les autres charges d'exploitation et de personnel sont stables.

L'organisation financière d'AVV inchangée est la suivante :

Fiduciaire Hervest SA Lausanne, tient la comptabilité, procède aux boucllements comptables et intervient pour du conseil, notamment dans le dossier exonération fiscale.

Les vérificateurs des comptes se réunissent une fois l'an. Ils contrôlent les comptes annuels en présence du trésorier et dans les murs de la fiduciaire.

BCV gère les deux dossiers titres d'AVV dont un porte la mention Fonds Butticaz. Il est géré sur base d'un mandat de gestion équilibré. La création de liquidités à fin 2017 à hauteur de CHF 500'000.— et en novembre 2019 de CHF 200'000.— a supprimé le risque de fluctuation des marchés financiers.

80% du patrimoine est géré selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) avec intégration des critères Environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

La performance du 1er janvier 2024 à fin mai est proche de CHF 120'000.— soit une performance de 6.80%.

Le dossier ordinaire d'AVV comporte uniquement des actions BCV détenues de longue date.

Le comité est régulièrement tenu informé de l'évolution de la situation, des contacts réguliers avec BCV permettent d'évaluer la situation qui n'amène à ce jour aucune modification du profil d'investissement.

La secrétaire hors conseil Manon Saudan est en charge de l'administration du fichier des cotisant·e·s, de la facturation des voyages et sorties, de l'envoi de divers courriers, du pointage des cotisant·e·s et de l'analyse des frais des sorties et excursions. Elle assume le traitement des demandes de soutiens et leur suivi.

Le trésorier effectue les paiements sur base de factures visées par un membre du comité ou le président et coordonne les actions de la fiduciaire, de la banque, des vérificateurs des comptes et de la secrétaire. Il supervise la tenue des décomptes salariaux et le bon règlement des charges sociales.

La tenue d'un budget est toujours délicate, la seule constante connue et l'évolution des cotisant·e·s, les demandes de soutien ainsi que les performances financières ne peuvent être anticipées.

Au vu des bons résultats financiers du dossier titres auprès de BCV, AVV a décidé de « cristalliser » les profits boursiers en faisant réaliser pour CHF 150'000.-- de titres et valeurs, ceci permettant de constituer un socle financier pour les futurs soutiens d'AVV.

4. Rapport du vérificateur des comptes ; approbation des comptes et décharge donnée au comité et au vérificateur

M. Gérard Michaud déclare que les pertes et profits et les bilans concordent avec la comptabilité, qui est tenue avec exactitude. Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au comité et au vérificateur.

Le président remercie vivement le trésorier et le vérificateur des comptes pour leur travail.

5. Élections

Mmes Lorraine Clément et Anne-Marie van Ouwenaller arrivent respectivement au terme de leur premier et deuxième mandat et sont proposées à réélection. Elles sont toutes deux réélues par acclamation. Mme Lorraine Clément reprend par ailleurs la vice-présidence du comité

Mme Natacha Isoz, historienne de l'art terminant actuellement un mandat en tant que conservatrice adjointe au Musée Jenisch Vevey, membre du comité éditorial d'art&fiction et commissaire d'exposition pour des projets plus alternatifs, est proposée à élection. Elle est élue par acclamation.

M. Gérard Michaud accepte de poursuivre son mandat à la vérification des comptes. Il est réélu par acclamation.

Arts Visuels Vaud recherche un-e deuxième vérificateur/trice des comptes. Aucune des personnes présentes ne souhaitant se présenter, un appel sera lancé auprès des membres de l'association.

6. Réflexions sur le renouvellement du comité

Trois départs sont prévus pour juin 2025 : Mme Anne-Claire Dhaud Emery, qui arrive au terme de son troisième mandat, ainsi que MM. Olivier Grandjean et Yvan Schwab, qui ont souhaité se retirer après respectivement 10 et 6 ans passés au comité.

Ces postes demandent des compétences bien particulières, notamment en ce qui concerne la trésorerie, et le comité est activement à la recherche de nouveaux membres pour anticiper ces départs. Une première candidature a donc été proposée aujourd'hui en la personne de Mme Natacha Isoz et de nouvelles candidatures interviendront l'année prochaine.

7. Recherches de fonds en bénéficiant du statut de pure utilité publique

M. Olivier Grandjean présente à l'assemblée un projet de recherches de fonds destiné à assurer la pérennité de l'association :

Fondée en 1869 sous le nom de Société vaudoise des beaux-arts à Lausanne, Arts Visuels Vaud bénéficie d'une exonération pour buts d'utilité publique, octroyée par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) le 24 octobre 2019, confirmant ainsi des décisions antérieures de 1980 et 1923.

Depuis 2014, l'association a soutenu les arts et la culture vaudoise à hauteur de CHF 737'650.--. En 2017, la fortune s'élevait à CHF 2'745'015.85, à fin 2023 elle atteignait 2'118'794.91, diminution s'expliquant par les soutiens et l'évolution des marchés financiers.

Les legs pour cause de mort ou les donations du vivant permettent d'obtenir cet avantage fiscal.

Le Fonds Emile Butticaç reçu en 1981, par décision testamentaire de sa fille Germaine Zweifel, permet de larges soutiens à la culture vaudoise. Il a bénéficié de l'exonération fiscale des droits de mutation et impôts.

Ces legs ou donations peuvent bénéficier de la confidentialité envers les membres si nécessaire.

Le comité a mis en place un système de gestion des soutiens bien documenté avec vérification de l'utilisation des fonds, a confié la comptabilité à une fiduciaire indépendante, bénéficie de la collaboration d'un secrétariat externe efficient, une organisation bien maîtrisée tout en respectant les principes d'indépendance et de séparation de fonctions.

Arts Visuels Vaud lance un projet de recherche de fonds pour assurer la pérennité de ses activités et de ses buts en s'adressant à des donateurs ou des légataires intéressés par les actions de l'association.

Arts Visuels Vaud va débiter un programme de communication auprès de ses membres et amis, auprès des notaires vaudois et de toutes personnes sensibles à la culture dans le canton de Vaud.

8. Prix AVV 2024

Le Prix AVV, assorti d'un montant de CHF 5'000.-, est décerné aux artistes professionnel·le·s depuis 2022. Cette année, il est attribué à Julie Monot et Yoan Mudry. Les membres présent·e·s auront l'occasion de découvrir les deux lauréat·e·s lors de la remise du prix, prévue à la suite de la partie statutaire. Une photographe professionnelle a été mandatée pour réaliser un portrait des artistes dans leur atelier. Les photographies sont visibles sur le site d'Arts Visuels Vaud.

9. Divers et propositions individuelles

Bien que cela ne concerne pas directement Arts Visuels Vaud, M. Olivier Grandjean signale la constitution, vendredi 21 juin 2024 à Sion, de l'association Livres Bernard Wyder, qui vise à sauvegarder la bibliothèque exceptionnelle de l'historien de l'art Bernard Wyder, constituée de 100'000 titres.

Mme Sandrine Quillet-Fontaine prend la parole au nom de l'ensemble du comité afin de remercier M. Yvan Schwab pour ses quatre années de présidence, durant lesquelles il a toujours su maintenir une ambiance conviviale et harmonieuse au sein du comité. Les difficultés ne lui ont pas été épargnées en début de présidence, reprise en pleine période de pandémie, mais il a su conduire les discussions et prendre les décisions adéquates en ces temps particuliers. Enfin, il a également amené de nouvelles idées, tel que le renouvellement du prix AVV. Le comité se réjouit de sa présence au comité encore une année en tant que membre ordinaire et le fêtera dignement à son départ, en 2025.

La séance se clôt à 18h45. Elle est suivie de la remise du Prix AVV 2024 à Julie Monot et Yoan Mudry, puis d'un apéritif.

MS, OG, YS | 02.07.24